

NOUS VERTONS DES BONUS À NOS CLIENTS

pour toute 1^{ère} souscription d'un contrat KOREGE

En plus de vous proposer de bénéficier de l'expertise de nos conseillers, nous vous vertons un bonus de 200€⁽¹⁾ sur votre compte bancaire pour toute 1^{ère} souscription d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite d'un montant minimum de 10 000 euros auprès de KOREGE, assureur patrimonial, du 16 mars au 16 mai 2026.

Les contrats en unités de compte présentent un risque de perte en capital. Avant de souscrire un OPC, vous devez prendre connaissance impérativement et attentivement de la version française du Document d'Informations Clés (DIC) ou de son prospectus disponible auprès des agences CCF, ainsi que des conditions contractuelles du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, notamment des frais applicables. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

(1) Offre réservée aux détenteurs d'un compte courant auprès du CCF et sous conditions pour toute 1^{ère} souscription d'un contrat KOREGE d'un montant minimum de 10 000 euros. Elle n'est applicable qu'à un seul contrat.